

MAIRIE DE RUNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le lundi 8 février 2021 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Yvon LE BIANIC, Maire.

Présents : Yvon LE BIANIC, Erwan ELIES, Anne AMOR, Serge RICHARD, Christophe LE BIHAN, Marie Christine LE ROUX, Erwan LE BOZEC, Julie BURGAUD, , Patricia ROUAULT

Absents excusés : Mathieu LE DANTEC, Yvon LE FRIEC

Nbre de conseillers : 11

Présents : 9

Votants : 9

Date de la convocation : 2 février 2021

Nombre de pouvoir : 0

Secrétaire : Anne Amor

Objet : Aide sociale ponctuelle

M. le maire demande l'autorisation au conseil municipal de verser une somme d'aide d'urgence aux personnes ponctuellement en difficulté (sociale, financière). Cette aide sera versée au vu de pièces justificatives.

Cette somme ne pourra excéder 100 €

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

AUTORISE M. Le Maire à verser une somme d'aide d'urgence aux personnes en difficulté sur présentation de pièces justificatives

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : Vente délaissé communal

M. le Maire informe les conseillers municipaux que des demandes ont été reçues en mairie concernant l'achat de deux délaissés communaux situés rue de Roc'h Harou.

M. le Maire informe les conseillers municipaux que les services des bâtiments de France donnent leur accord pour cette vente.

M. le maire indique qu'il faudra solliciter un cabinet géomètre pour effectuer un bornage, et le centre de gestion pour établir les actes notariés.

Les limites séparatives matérialisées resteront à la charge des acquéreurs. Elles devront se conformer aux instructions de l'ABF.

Le bornage sera effectué devant les 3 maisons. Le coût du bornage et les frais d'actes seront répartis entre la commune, et les autres propriétaires

M. le Maire propose de fixer le prix de vente à 5€ / m²

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

AUTORISE la vente des délaissés communaux à hauteur de 5 € /m²

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : Projet investissement 2021

M. le maire propose des projets d'investissements pour 2021.

Projet investissement 2021				
	Coût estimatif HT	Subvention	Montant demandé	Auto financement
Réfection du beffroi	29 000.00 €	DRAC	23 200.00 €	5 800.00 €
Tondeuse	7 000.00 €	-	-	7 000.00 €
Acoustique mairie	2 000.00 €			2 000.00 €
Espace de loisirs	55 000.00 €	Plan de relance, DETR	44 000.00 €	11 000.00 €
Travaux de voirie Aménagement divers	10 000.00 €			10 000.00 €
Aménagement extérieur Logement place des Templiers	42 600.00 €	plan de relance	34 000.00 €	8 600.00 €
Total	145 600.00 €		101 200.00 €	44 400.00 €
Cabinet infirmier	32 000.00 €	DETR	9 600.00 €	22 400.00 €
		fond de concours Guingamp Paimpol Agglomération	11 700.00 €	

Ces projets seront validés lors du budget primitif.

Ces propositions budgétaires ont fait l'objet de diverses questions :

Mme Marie Christine Le Roux demande si des travaux sont prévus rue de Roch Harou. En cas d'intempéries, la rue devant les maisons est parfois inondée.

Elle indique également des difficultés rue Lech An Merle, avec la dangerosité de la route qui s'effondre.

M. Erwan Eliès propose d'effectuer un échéancier à 5 ans pour les travaux à venir.

M. Erwan Le Bozec émet l'idée de chercher des financements extérieurs, fondation du patrimoine, fondation de France, par exemple, donateurs privés.

M. Erwan Eliès propose l'idée de la création par les habitants d'une association pour la préservation du patrimoine local.

M. Christophe Le Bihan demande si on peut ajouter un peu de crédit pour les travaux de voirie

Objet : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2021

M. le Maire expose le projet de la création d'un local infirmier situé au centre bourg place des Templiers.

Le coût de l'opération s'élève à 32 000 € HT. La subvention demandée est de 9 600€, soit 30 % du montant HT.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de demander la subvention pour la création d'un local infirmier au titre de la DETR 2021.

Après délibération, à l'unanimité des membres, le conseil municipal

AUTORISE M. Le Maire de demander la subvention pour la création d'un local infirmier au titre de la DETR 2021

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Objet : Convention de service pour l'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines

Des informations complémentaires seront demandées à Guingamp Paimpol Agglomération.
Ce point est reporté à un conseil municipal ultérieur.

Objet : Avis sur le volet 1 du pacte de gouvernance Agglomération / commune/ citoyens

Contexte : se saisir de la loi du 27/12/2019 pour définir un cadre de travail en commun

Le cadre réglementaire :

L'article L.5211-11-2, créé par la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, énonce qu'après chaque renouvellement général des conseils municipaux ou une opération prévue aux articles L. 5211-5-1 A ou L. 5211-41-3, le président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant deux débats communautaires et délibérations éventuelles :

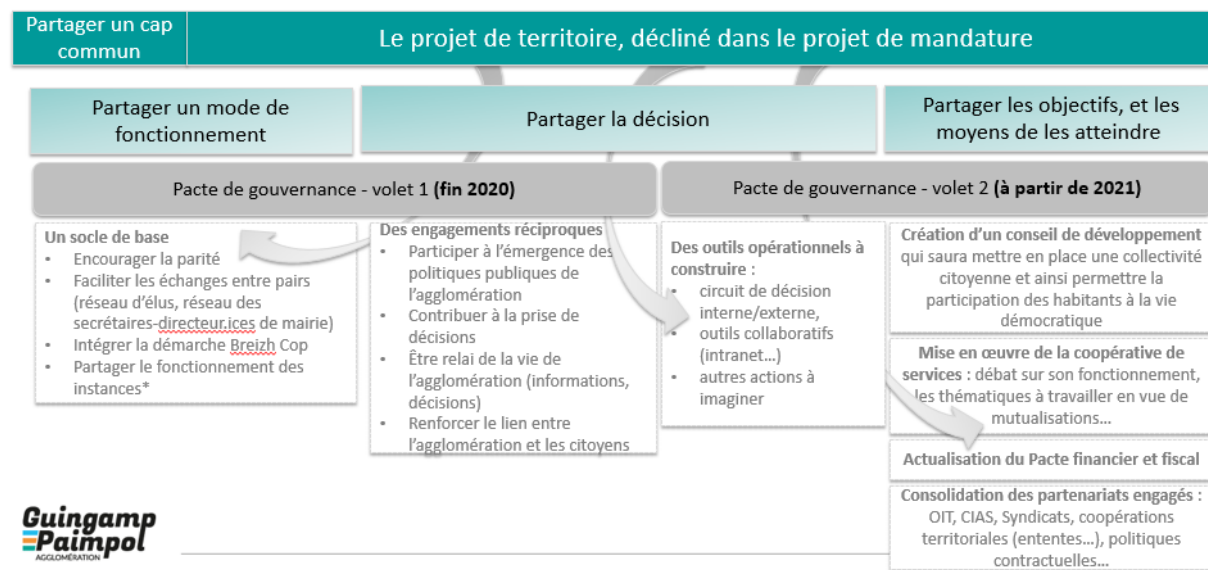
- l'un sur le pacte de gouvernance
- et l'autre sur les conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement.

Une opportunité pour notre territoire de coordonner notre action publique

L'enjeu principal réside dans la co-construction efficace de notre action publique : agglomération, communes, citoyens, comment recréer du lien ? comment penser, élaborer, décider, financer, évaluer ensemble notre action commune ? Par délibération n°2020-12-07 en date du 15/12/2020, l'agglomération a souhaité entériner un cap commun à tous en scellant, au sein d'un Pacte de gouvernance une feuille de route commune (agglomération-communes-citoyens), au service de l'animation de notre territoire.



Une méthode participative mise en place dès septembre 2020



Résumé des points de la Pacte de gouvernance :

pistes à explorer ensemble, de façon réciproque, en 2021

Idées exprimées par les élu(e)s et technicien(ne)s des communes et de l'agglomération en atelier de co-construction, et en séminaire organisé en février 2020

Pour mener à bien l'engagement...	Des pistes à creuser :
n°1 « Participer à l'émergence des politiques publiques de l'agglomération » :	Poursuivre les rencontres techniques du réseau des secrétaires/directeur.ice.s généraux de services, Informer le conseil municipal, fluidifier les échanges entre les services intercommunaux et les communes, être à l'écoute du terrain
n°2 « Contribuer à la prise de décision »	Préparer les réunions en amont, tendre vers des supports et des formats dynamiques
n°3 « Être relai de la vie de l'agglomération (informations, décisions) »	Utiliser les outils d'information (site Internet...) pour relayer les actualités de l'agglomération, bien appréhender le territoire, se positionner en relai du contenu et des motivations des décisions intercommunales...
n°4 « Renforcer le lien entre l'agglomération et les citoyens »	Tendre vers une représentativité territoriale, avoir une relation linéaire pendant tout le mandat, associer les citoyens à l'évaluation de nos politiques publiques...

M. Erwan Eliès indique que lors des réunions les supports d'informations sont distribués après la réunion.

De plus, les élus notent que les contenus des réunions sont parfois compliqués à comprendre.

Mme Anne Amor indique qu'elle souhaiterait une évaluation du pacte de gouvernance.

Entendu le rapport,

Après délibération, à 8 voix pour et une abstention (M. Erwan Eliès), le conseil municipal

- ACTE que les conseils municipaux sont amenés, dans un délai de deux mois à compter de la délibération du conseil d'agglomération, à se prononcer sur le contenu du volet 1 du Pacte de gouvernance ; délai à l'issue duquel le conseil d'agglomération se prononcera définitivement sur le Pacte de gouvernance
- **VALIDE** que les engagements listés ci-dessus constitueront le socle de base du futur pacte de gouvernance et structureront les liens Communes / Agglomération et Conseil de développement / Agglomération
- **ACTE** la nécessaire contribution de tous les élu(e)s et agents à la réussite de ce pacte de gouvernance
- **ACTE** qu'il conviendra d'enclencher courant 2021 la mise en œuvre concrète de ces engagements (par exemple les mutualisations, le circuit de décision d'un projet ou d'une action, **la création d'un conseil de développement...**)
- **ACTE** la mise en place d'un groupe de travail qui étudiera les conditions et modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'agglomération en vue d'une installation courant 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce sujet

Objet : Informations PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

M. le maire informe les conseillers municipaux de l'avancement du PLUi

Guingamp-Paimpol Agglomération lance un appel à participation pour l'inventaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Les habitants, associations et usagers du territoire, ont jusqu'au 31 mars pour participer à l'inventaire du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération.

La participation est possible sur le site internet de l'agglomération ou en mairie

L'objectif est d'identifier :

- le patrimoine d'intérêt local,
- les activités économiques isolées (STECAL),
- les changements de destination de bâtiments
- afin de construire le règlement et le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Pour participer et faire part de remarques, trois possibilités :

- compléter le formulaire sur le site internet de l'agglomération.
- télécharger, compléter et transmettre le formulaire d'identification par mail au service Urbanisme et droits des sols.
- se rendre en mairie (ou la mairie du projet) sur les horaires d'ouvertures habituelles

Un inventaire réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Cet inventaire est réalisé dans le cadre de l'élaboration du règlement et plan de zonage, régissant l'utilisation des sols sur l'agglomération.

C'est la troisième phase du PLUi après le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), adopté en 2019.

A son adoption en 2023, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal fixera les grandes orientations

d'aménagement du territoire de l'agglomération pour les 10 ans à venir, définira les règles applicables aux permis de construire et autorisations d'urbanisme et remplacera les documents communaux.

Plus d'information sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/grands-projets/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

Une réunion sur le PLUi se tiendra en mairie mercredi 17 février 2021.

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Aucune remarque n'est émise de la part des conseillers municipaux

Le conseil municipal émet un avis positif pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (secteurs de Guingamp-Paimpol-Pontrieux)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (secteurs de Guingamp-Paimpol-Pontrieux)

Aucune remarque n'est émise de la part des conseillers municipaux.

Le conseil municipal émet un avis positif pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (secteurs de Guingamp-Paimpol-Pontrieux)

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

M. Christophe Le Bihan demande si les plaques en fibrociment sont acceptées. M. le maire indique que cette filière de traitement des déchets n'est pas acceptée en déchetterie et qu'il existe des professionnels habilités à traiter ces déchets.

Le conseil municipal émet un avis positif sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Questions et informations diverses

✧ ***Transfert de pouvoirs de police administrative spéciale***

M. Le maire indique qu'un arrêté de transfert de pouvoirs de police administrative spéciale a été émis.

✧ ***Travaux en cours – informations***

Renforcement de la chaussée de Kermaconnet

Chemin de randonnée

Travaux courants de l'agent communal

Rangement de l'atelier communal

Panneau toute direction installé place des Templiers

Pose éclairage tableau école

Consolidation de la fermeture de l'armoire électrique au terrain des sports

Travaux à venir

Pose de la clôture

Curage et remise en état du chemin communal de Lech An Merle

✧ ***Développement de la zone d'activité***

Deux nouvelles entreprises sont en cours d'installation sur la zone d'activité de Berlaz. Au vu des demandes régulières en mairie de la part d'entrepreneurs ou d'artisans, une demande d'extension de la zone a été réalisé auprès du service économique de Guingamp Paimpol Agglomération.

✧ ***Compte rendu ATD (sécurité bourg de Runan)***

M. le maire indique que suite à plusieurs signalements de conduite à vitesse excessive, voire dangereuse dans le bourg de Runan, il a sollicité l'avis de l'agence technique départementale de Guingamp.

Quelques pistes ont été évoqué comme instaurer une limitation de vitesse à 30 km/h dans le bourg ou l'installation de coussins berlinois route de Pontrioux.

Nous sommes dans l'attente du rapport de l'ADT.

✧ ***Rue des rosiers : (Elagage de la haie)***

M. Erwan Le Bozec évoque la taille excessive des rejets de châtaigniers situé le long de cette voie.